



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 juin 2020

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 1

Le quinze juin deux mille vingt, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel avenue Georges Pompidou, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENault

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :

Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Yannick BARBOTTE

A 19h30, la séance du Conseil Municipale débute. Monsieur le Secrétaire Général, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Yannick BARBOTTE est désigné secrétaire de séance. Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020 dont il est fait lecture. Les membres présents procèdent à la signature de ce compte rendu.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire relatif à la désignation de représentants de la commune pour plusieurs instances. Le Conseil autorise à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Désignation des représentants de la commune auprès de plusieurs instances :

Madame le Maire évoque la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de plusieurs instances et notamment : le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne (SDEY), le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), le Conseil d'Administration du Collège Jean BERTIN et un correspondant défense.

Après présentation de ces différentes instances, il est proposé au conseil d'installer les représentants suivants :

Pour le SDEY : Monsieur Yannick BARBOTTE comme titulaire, Monsieur Richard FAURE comme suppléant.

Pour le SIVOS : Monsieur Christian VEILLAT comme titulaire et comme suppléante Madame Claire GUEGUIN ainsi que Monsieur Frédéric GRACIA comme titulaire et comme suppléant Monsieur Christophe GUYOT.

Pour le conseil d'administration du collège Jean BERTIN : Madame Claire GUEGUIN comme titulaire et Madame Claire DEZOUTTER comme suppléante.

Pour la position de correspondant défense : Monsieur Gérard PORA comme titulaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nomination des représentants désignés ci-dessus.

Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour la signature des pièces du marché « portage de repas / restauration » :

Madame le Maire rappelle que la commune est en cours de passation d'un marché public « portage de repas / restauration » et qu'à ce titre, une CAO (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie le 4 juin pour procéder à l'attribution du marché.

Deux candidatures ont été étudiées : Elite Restauration et API Restauration. Après analyse et attribution des notes, API Restauration a été désignée par la CAO comme remportant le marché.

Ce marché est estimé à 426 000 euros hors taxe, pour une durée de 3 ans. Le délai de suspension de la signature du marché étant écoulé au 16 juin à minuit, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ce marché sur la base des éléments présentés ci-dessus, après écoulement du délai de suspension.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette autorisation.

Demande de remboursement des arrhes :

Une réservation de la salle culturelle a eu lieu le mardi 7 avril 2020. Le confinement n'a pas permis à cette réservation d'être effective, et il a été demandé de reverser les arrhes suite à l'annulation de cette réservation, pour un montant de 45 euros.

La commune ne pouvant rembourser qu'après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remboursement de cette somme.

Présentation du compte administratif et du compte de gestion :

Il est fait présentation par Madame Chrystelle EDOUARD du compte administratif de la commune en ces points :

Budget général :

- Dépenses de fonctionnement : 2 334 634.43 euros
- Recettes de fonctionnement : 2 760 209.02 euros
- Résultat excédentaire en fonctionnement de : 425 574.59 euros

- Dépenses d'investissement : 1 056 663.28 euros
- Recettes d'investissement : 274 781.77 euros
- Résultat déficitaire en investissement de : 781 881.51 euros

Budget Pôle Enfance Jeunesse :

- Dépenses de fonctionnement : 636 581.97 euros
- Recettes de fonctionnement : 721 780.96 euros
- Résultat excédentaire en fonctionnement de : 85 198.99 euros

Budget assainissement :

- Dépenses de fonctionnement : 109 291.20 euros
- Recettes de fonctionnement : 144 219.13 euros
- Résultat excédentaire en fonctionnement de : 34 927.93 euros

- Dépenses d'investissement : 135 067.09 euros
- Recettes d'investissement : 294 344.88 euros
- Résultat excédentaire en investissement de : 159 277.79 euros

Budget Vierge de Celle :

- Dépenses de fonctionnement : 1 070 858.24 euros
- Recettes de fonctionnement : 83 771 euros
- Résultat déficitaire en fonctionnement de : 987 087.24 euros

- Dépenses d'investissement : 83 771 euros
- Recettes d'investissement : 1 461 689.59 euros
- Résultat excédentaire en investissement de : 1 377 918.59 euros

Le Conseil après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion.

Budget supplémentaire :

Madame Chrystelle EDOUARD présente le budget supplémentaire qui vise à intégrer l'affectation des résultats du compte administratif 2019 et à réaliser des ajustements d'ouverture de crédits en dépenses comme en recettes. Le détail de ce budget supplémentaire est présenté en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Demande de remboursement suite à un jugement du Tribunal Administratif de décembre 2019 :

Un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon a été formé par plusieurs communes de la communauté d'agglomération ainsi que par des conseillers communautaires en nom propre, dont Monsieur Christian BRUNEAUD, ancien conseiller communautaire de Saint Georges sur Baulche.

Ce recours concernait une contestation du schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération et un potentiel défaut de communication auprès des communes membres dans le cadre de ce projet.

Ce schéma de mutualisation visait notamment à approuver la création de services communs entre la communauté d'agglomération et la commune d'Auxerre.

Après jugement rendu en audience le 3 décembre 2019, le Tribunal Administratif de Dijon rejette la demande des requérants, et demande le remboursement des frais d'instance. Ces frais s'élèvent à 150 euros pour la commune, et 150 euros pour Monsieur Christian BRUNEAUD.

La commune de Saint Georges sur Baulche avait, par deux délibérations n°2020-014 et 2020-015 en date du 20 janvier 2020 accepté le paiement des 150 euros que le Tribunal lui demandait et refusé d'interjeter appel de ce jugement.

Monsieur BRUNEAUD ayant demandé à la commune le remboursement de ses frais, une délibération est nécessaire pour procéder à ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser les frais de Monsieur BRUNEAUD.

Demande d'exonération de taxe d'habitation par un particulier :

Madame le Maire informe le Conseil de l'arrivée d'une demande d'exonération de taxe d'habitation par un particulier ayant hérité d'une maison suite au décès d'un membre de sa famille. Un rejet de cette demande a déjà été formulé en Conseil de Municipalité.

Le logement n'a pas été vidé de ses meubles au 1^{er} janvier 2020 malgré une absence d'occupation depuis la mi-novembre 2019. C'est dans ces conditions que la demande d'exonération a été formulée.

Madame le Maire informe le Conseil, suite au questionnement de Monsieur Gérard PORA que le montant de cette taxe s'élève à 327 euros.

Le Conseil prend acte.

Information du maire au Conseil :

Madame le Maire fait présentation des DIA au Conseil :

DESIGNATION	DATE RECEPTION	VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	BIEN
DIA 20M0007	10/02/2020	Consorts SAFFROY	120 rue de la Tour	B/TP
DIA 20M0008	11/02/2020	M. SEGUENOT Alain et BESCOU Florence	16 Av. du Château	B/TP
DIA 20M0009	11/02/2020	Consorts Monteils	22 Av. de Lorraine	B/TP
DIA 20M0010	13/02/2020	VALZER Jean-Marc	9 rue d' Arbault	B/TP
DIA 20M0011	17/02/2020	ROLLINAT Robert	100 Av. Général de Gaulle	NB
DIA 20M0012	21/02/2020	M. ROSSE Philippe et Mme MBARGA Marie-Chantal	40 Av. d'Auxerre	B/TP
DIA 20M0013	23/03/2020	GRABETTE Marien	2 Av. des Lilas	B/TP
DIA 20M0014	24/04/2020	ROBLIN Bernard	19 Rue des Vignes	B/TP
DIA 20M0015	27/04/2020	ROYER-GEANDOT-SIMEON	780 BD de la Guillaumée	B/TP
DIA 20M0016	15/05/2020	M. et Mme FOLLET Joël et Marie-Claude	254 Rue des Champs de St Eusèbe - Montmercy	NB
DIA 20M0017	26/05/2020	M. HARIOT Renaud et Mme HARIOT Céline	52 Grande Rue	B/TP
DIA 20M0018	26/05/2020	DOMANYS	13 Rue Mozart	B/TP

Madame le Maire informe le Conseil de l'avancée de la vente du chalet. Les documents ont été transmis au notaire. Elle informe de la tenue d'un Conseil CCAS le 6 juillet, à 18h30, avant la tenue du Conseil Municipal. Elle énonce une demande des élus et des agents de se retrouver pour pouvoir faire connaissance. Une date et une proposition seront étudiées en fonction des disponibilités de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.